Décharge de Responsabilité et Acceptation des risques

Je, soussigné, reconnais et consens aux termes ci-dessous :

Toute activité à Les Amusements ARD incluant parcours, glissades, jeux gonflables, canon à mousse, évènements, l'utilisation et location de l'équipement y afférent comportent des éléments de risques considérables.

Je reconnais être informé et conscient des risques et dangers associés aux activités. Ces risques incluent, mais ne se limitent pas à : (1) l'exécution d'efforts physiques exigeants : (2) tomber ou entrer en collision aves les jeux, l'équipement, le sol ou les autres participants; (3) défaut mécanique ou mauvaise utilisation de n'importe quelle pièce d'équipement. De plus, je suis informé conscient et j'accepte les risques que les Activités peuvent causer, tel que la perte ou l'endommagement de mes biens, une blessure accidentelle, ou, dans des cas extrêmes, un traumatisme permanent ou le décès.

Pour la sécurité de tous, je conviens et m'engage à respecter les règles et règlements de Les Amusements ARD, dont une copie est en annexe dans le présent document, et de suivre toutes les directives et instructions données par le personnel de Les Amusements ARD.

De plus, je prends la responsabilité d'assumer les **frais** de réparation ou de remplacement de l'équipement en cas de **bris** causer par une utilisation inadéquate ou excessive.

En louant un jeu gonflable, je m'engage à rapporter ce dernier **PROPRE** et **SEC**, sans quoi des frais des 50% de la location s'appliqueront pour le nettoyage du jeu.

Je reconnais et consens à assumer tous les risques à la participation ou à la location de biens de Les Amusements ARD et à libérer, Les Amusements ARD, ses directeurs, employés, participants, propriétaires et représentants de toute responsabilité, pertes, dommages, jugements, réclamations ou poursuites de toute sorte que la faute résulte ou non de la négligence de Les Amusements ARD.

Le locataire de nos structures gonflables ou canon à mousse est entièrement responsable de la ou des structures louées à ce dernier durant le temps de la location (du départ, à son retour si ce dernier décidait de ne pas souscrire à nos services de livraison). Dans le cas où Les Amusements ARD était commissionné à livrer la ou les structures, la responsabilité du locataire prendrait effet à compter du départ de notre technicien, jusqu'à son retour pour récupérer cette ou ces derniers.

Le locataire est seul responsable en cas d'accident corporel ou de détérioration du matériel loué à partir du moment où celle-ci est confié. Le client s'engage personnellement à vérifier auprès de son assureur que sa responsabilité civile le couvre.

Le locataire s'engage à faire en sorte que l'utilisation des structures gonflables respecte l'usage pour lequel elles sont destinées et qu'elle puisse s'effectuer dans la sécurité et la sérénité pour tous.

Initiale :

Le locataire s'engage à ne jamais abandonner les structures gonflées ou dégonflées, sans surveillance d'un adulte responsable.

Dans tous les cas, Les Amusements ARD, reste propriétaire du matériel et ce dernier est insaisissable.

Règles

Respecter les règles, c'est s'assurer que vos enfants s'amuseront en tout sécurité!

- La surveillance d'un adulte est requise en tout temps.
- La nourriture, boissons, animaux et autres objets pouvant abîmer ou salir le jeu gonflable sont strictement interdits dans les jeux.
- Il est interdit d'entrer dans le jeu avec tout objet contondant ou dangereux (bâton, jouet pointu, briquet, bonbon, etc.).
- Les enfants doivent enlever leurs chaussures avant d'entrer dans le jeu.
- Respecter les âges, le poids recommandé et le nombre d'enfants maximal dans les fiches de jeux.
- L'appareil de soufflerie doit être dégagé en tout temps et ne doit pas être en contact avec de l'eau.
- Personne ne doit circuler autour de la soufflerie et des branchements.
- Il est **interdit** de faire du feu et d'approcher un objet en feu à proximité d'une structure gonflable (barbecue, cigarette, etc.)
- Les jeux gonflables sont **réservés** à une **utilisation EXCLUSIVEMENT ENFANTINE.**
- Les structures gonflables doivent être pliées et rangées avant tout tir de **feux d'artifices** (retombées durables de déchets calcinés).
- Concernant le maquillage: le maquillage doit se laver à l'eau.
- Interdit d'utiliser **des confettis ou des serpentins** dans les structures gonflables

Installation

L'emplacement réservé à l'installation des structures gonflables doit être totalement propre, relativement plat (pente maximum de 5%), aux dimensions largement supérieures à celles des structures gonflables à installer et **totalement dégagé** de tous les éléments ou obstacles qui pourraient être **dangereux pour les enfants** ou **agressifs** pour le matériel (mur, bordure, balustrade, fossé, souche, piquet, poteau, barbelés, ferrailles ou cailloux pointant du sol, arbres ou branches perforantes…et en hauteur : câbles, plafonds, néons, toit, branches perforantes ou griffantes…..)

Initiale :

Les structures gonflables doivent être fixées au sol à l'aide des points d'encrage solides (soit par les clous fournis plantés dans le sol soit par des cordages autour de poteaux, arbres,...), répartis tout autour de celles-ci.

Les fils électriques doivent totalement être déroulés et les branchements surveillés.

Ne JAMAIS brancher la soufflerie **à VIDE**. : elle doit obligatoirement être tout d'abord adaptée et fixée à la buse de gonflage de la structure gonflable correspondante **avant** le branchement électrique.

Pour installer un jeu gonflable

1. Dérouler le jeu
2. Attacher le souffleur au jeu gonflable à l'aide des cordes sur le jeu et brancher à une prise de courant standard (110 volts, 1 souffleur par « braker» de15 ampères)
3. Mettre en marche le souffleur.
4. Fixer le jeu gonflable à l'aide des clous.

Pour démonter un jeu gonflable

1. S'assurer qu'il n'y a plus d'enfant dans le jeu.
2. Pour dégonfler le jeu, arrêter le souffleur.
3. Un adulte doit marcher sur le jeu, sans chaussures, pour le dégonfler totalement.
4. Asséchez-le avec une serviette s'il est humide et balayez le jeu avant de le rouler dans son sac : il est important que le jeu soit **sec et propre** avant d'être replié et serré dans son emballage. Si le jeu revient mouillé et sale, des frais de 50% du coût de la location sera rechargé au client.
5. Pliez le jeu en rabattant les côtés au centre (comme on plie une tente), et rouler le jeu le plus serré possible.
6. Pour le respect du matériel et des autres clients, le jeu doit être retourné **propre et sec.**

Attention: un jeu gonflable qui a passé la nuit à l'extérieur sera mouillé par la rosée du matin. Prévoyez fermer le jeu gonflable avant la tombée de la nuit et le ranger à l'abris.

Pluie ou orage

Les structures gonflables ne sont pas utilisables sous la pluie ou par grand vent et vous devez, dans ces cas, **les dégonfler rapidement** et **les bâcher ou les ranger**. Dans tel cas:

- sortez les enfants du jeu, débranchez le souffleur et placez-le à l'abri.

Initiale :

- Rabattez chaque côté du jeu vers le centre, et recouvrez-le jeu en pliant la bâche qui se trouve sous le jeu en deux afin de protéger le jeu de l’eau.
- Couvrez le jeu d'une toile ou placez-le a l'abri.
- Une fois l’averse terminée, le jeu sera sec et réutilisable plus rapidement.
- S’il est humide, asséchez-le à l’aide de serviettes.

Je reconnais avoir lu, compris et accepté tous les termes et conditions énoncés dans la présente décharge de responsabilité, acceptation des risques et règlements.

Prénom Nom en lettre moulé :

Adresse :

Date :

Signature du participant/ locataire/tuteur :

Initiale :